

PROGRAMME

FORMATION

La SCPI, un placement immobilier performant



OBJECTIFS :

- **Apporter** un éclairage sur la conjoncture,
- **Évaluer** les perspectives des marchés et la place du placement immobilier
- Mieux **appréhender** les acteurs et enjeux du secteur
- **Échanger** avec un expert

PUBLIC CONCERNÉ :

Professionnels de l'immobilier et de l'investissement

DURÉE :

Une demi journée ou une journée selon le degré d'approfondissement

FORMAT :

Intervention d'un expert
Nombreux échanges avec les participants

SUPPORT :

Slides, synthèse des échanges adressée aux participants après la présentation

INSTITUT DE L'ÉPARGNE IMMOBILIÈRE ET FONCIÈRE

23, boulevard Poissonnière
75002 Paris
Tél. : 01 44 82 63 63
Fax : 01 44 82 63 64
email : info@ieif.fr

www.ieif.fr



Contact :
Elisabeth Folliard
01 44 82 63 73
elisabeth.folliard@ieif.fr

PROGRAMME

Introduction

- 1- La place du placement immobilier
- 2- Les différents supports immobiliers cotés et non cotés
- 3- Historique des SCPI
- 4- Les FIA

I – Cadre juridique

A. L'objet social

- 1- Acquisition et arbitrage – gestion

B. Gouvernance

- 1- Société de gestion
 - Agrément de l'AMF
 - Rémunération de la société de gestion
- 2- Autres acteurs de la SCPI
 - Dépositaires
 - Experts
 - Commissaires aux comptes
- 3- Le conseil de surveillance
- 4- L'information du public

II – Cadre financier, comptable et fiscal

A. Cadre financier comptable

- 1- Principales caractéristiques du plan comptable
- 2- Etats financiers
- 3- Indicateurs de performance

B. Cadre fiscal

- 1- Principes généraux de fiscalité
- 2- Personnes physiques
- 3- Institutionnels

III – SCPI, ressources (collecte de capitaux et emprunts)

A. Collecte de capitaux

- 1- SCPI à capital fixe et variable
- 2- Détermination du prix d'émission – prix de souscription
- 3- Liquidité des parts (marché secondaire des SCPI à capital fixe ; fonds de remboursement ; SCPI à capital variable)

B. Recours à l'endettement

IV – Données chiffrées du marché SCPI

A. Capitalisation et collecte

B. Classement par typologies

C. Classement par sociétés de gestion

*Les formations de l'IEIF sont éligibles au CPF
(compte personnel de formation).
Une convention est fournie sur simple demande
(n° de formateur : 11 75 11 255 75)*